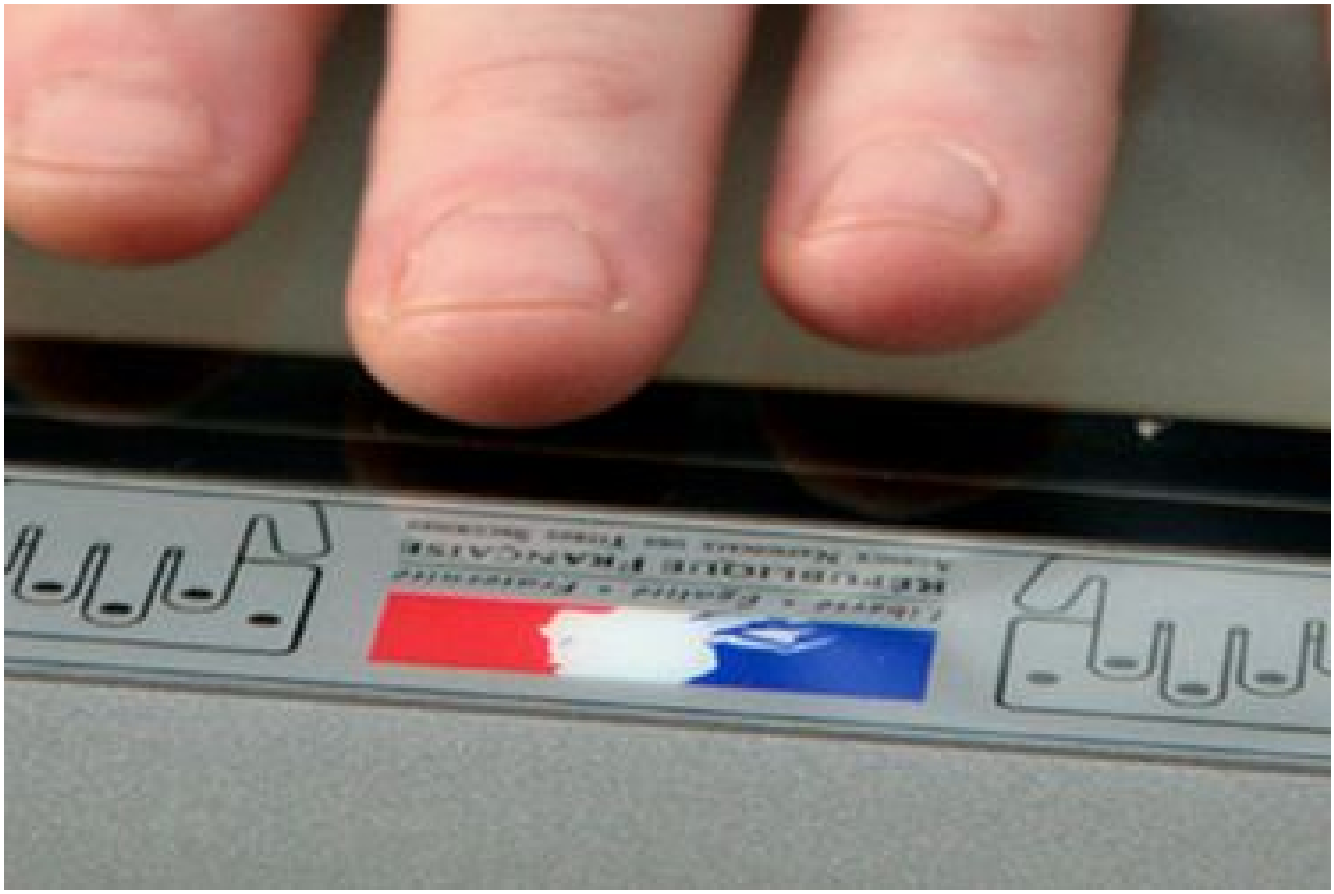
VILLE DE PESSAC

État civil, citoyenneté et élections



Carte d'identité

La carte nationale d'identité est un document officiel d'identification des Français. Elle n'est pas obligatoire. Elle est délivrée gratuitement.



Passeport biométrique

La Ville de Pessac est équipée pour la préparation des passeports biométriques.



Demande d'acte

Actes de naissance, de décès, rectification d'actes.



Changement de nom

Dorénavant certaines procédures de changement de nom se font en mairie.



Changement de prénom

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime.



Listes électorales et vote

Inscription, vérification de votre situation, vote par procuration...



Mariage

Pour se marier, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté.



PACS

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents.



Déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement.



Déclaration de reconnaissance

Au sein d'un couple non marié, le père doit, pour établir sa paternité, faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).



Déclaration de décès

La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.



Sortie de territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) est nécessaire pour les mineurs non accompagnés qui doivent voyager à l'étranger.



Recensement citoyen

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).



Autres démarches

Certificat de nationalité française, extrait de casier judiciaire, duplicata du livret de famille.

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS